

Sujet : Staub S demande : La Londe les Maures-Rechargement d'entretien décennal des plages
Date : Mon, 18 Feb 2019 12:09:30 +0100
De : S Staub

Mr Le commissaire enquêteur,

j'ai lu avec intérêt les divers documents fournis pour le projet de rechargement en sable des plages de la londe les maures en particulier la plage de l'Argentiere

document annexe a

a aucun moment il n'est fait mention des arbres remarquables de cette plage et des moyens de protection envisagés pendant les travaux en particulier

dans le document 3_1_annexe_8_partiea on note que la place de contournement près du lot n 1 de la concession et du ponton de secours se trouve à l'emplacement de ces arbres remarquables pour lesquels l'architecte Mr Gornant avait demandé et obtenu par décision du conseil municipal le 12 avril 2018 le déplacement du lot 1 de 7 m vers l'ouest.

Je demande donc que soient rajoutées des mesures de protection des arbres remarquables de la plage de l'Argentiere dans ce projet,

Avec mes remerciements,

Cordialement

Profil : particulier

Nom : Staub

Prénom : S